



Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)
(Deux-Sèvres)

Dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Identification du demandeur

Communauté d'agglomération du Niortais (CAN)

Adresse du siège : 140, rue des Equarts
CS28770 – 79027 NIORT Cedex

N° de SIRET : 20004131700013

Liste des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) concernés

Le patrimoine exploité par la CAN est composé au total de 49 ERP et de 23 IOP selon la répartition suivante :

	Patrimoine pour lequel la CAN est « chef de file »	Patrimoine pour lequel la CAN est « Cosignataire »	Ensemble du patrimoine dans lequel des services sont offerts par la CAN
ERP 5	26	10	36
ERP 1 à 4	8	4	12
Total ERP	34	14	48
IOP	23		23

ERP en usage partagé

Les compétences de la CAN sont exercées pour partie dans des ERP appartenant à des communes de l'agglomération. Des conventions d'usage partagé (CUP) passées entre les communes et la CAN précisent notamment les conditions de répartition des charges.

Pour chaque ERP partagé (objet d'une CUP), l'Ad'AP est présenté par l'occupant majoritaire, appelé « chef de file », et la collectivité « occupant minoritaire » est cosignataire de l'Ad'AP et s'engage sur le cofinancement et les délais d'exécution de la part des travaux d'adaptation qui lui revient.

Ce principe a été exposé en Conseil de Communauté le 26 janvier 2015.

Détail du patrimoine

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC					
Commune d'implantation	Chef de file Ad'ap	Cat. ERP	Equipements	Adresse	Type d'occupation par la CAN du bâtiment
AIFFRES	CAN	5	Médiathèque Madeleine Chapsal	35 rue du Bourg	Totale
CHAURAY	CAN	3	Centre aquatique des Fraignes	91 rue Victor	Totale
		5	Annexe Ecole de musique	15 rue des Artisans	Totale
			Ecole de musique Jean Deré	6 place de l'église	Totale
			Médiathèque Léonce Perret	2 rue Emile Proust	Totale
COULON	CAN	5	Médiathèque Louis Perceau	38 et 40 place de l'église	Totale
ECHIRE	CAN	5	Bâtiment d'accueil Coudray Salbart	1 506 Chemin du Château Salbart	Totale
			Château Coudray Salbart	1 506 Chemin du Château Salbart	Totale
			Château de Mursay		Totale
	Commune	5	Ecole d'art plastique Camille Claudel	265 Grand'Rue	Minoritaire
			Médiathèque Ernest-Perochon	265 Grand'Rue	Minoritaire
Frontenay Rohan Rohan	CAN	5	Médiathèque de la Tour du Prince	39 rue Giannesini	Majoritaire
LA FOYE MONJAULT	CAN	5	Restaurant le Rabelais	Rue du Centre	Totale
LA ROCHENARD	CAN	5	Commerce Multiservice	2 place du centre	Totale
			Salon de Coiffure	place du centre	Totale
MAGNE	CAN	3	Piscine de Magné	Avenue du Marais Poitevin	Totale
MARIGNY	CAN	5	Boulangerie	1 Place du Centre	Totale

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC					
Commune d'implantation	Chef de file Ad'ap	Cat. ERP	Equipements	Adresse	Type d'occupation par la CAN du bâtiment
Mauzé sur le Mignon	CAN	3	Piscine Les Colliberts	Avenue du Marais Poitevin	Totale
	Commune	5	Médiathèque Claude Durand	8 rue de la distillerie	Minoritaire
NIORT	CAN	3	Musée Bernard d'Agesci	26, avenue de Limoges	Totale
			Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque	Centre du Gguesclin - bâtiment B - Place de Chanzy	Totale
		4	Piscine Pré-Leroy	Rue de Bessac	Totale
			Piscine Champommier	110 rue de Champommier	Totale
		5	Base nautique de Noron	Bd Salvador Allende	Totale
			Kiosque info bus TAN	Place Breche	Totale
			Maison de l'économie sociale et solidaire (M.E.S.S.)	7, rue Sainte-Claire Deville	Totale
			Maison de l'Expérimentation des Risques dans l'Habitat	94 Rue des Ors	Totale
			Musée du Donjon	8 place du Donjon	Totale
		Pépinière d'entreprise	3 rue d'Archimède	Totale	
		Siège Social Marcel Pagnol	140, rue des Equarts	Totale	
		Ateliers communautaires	ZI de Saint Liguairé- Rue de Deville	Totale	
	Commune	1	Médiathèque centrale Pierre Moinot	7 boulevard Main	Minoritaire
			Ecole d'art plastique Niort	Centre du Guesclin - bâtiment C - Place de Chanzy	Minoritaire
				Médiathèque-Ludothèque du Guesclin	
		5	Bibliothèque de Saint Florent	189, avenue Saint-Jean d'Angély	Minoritaire
			Bibliothèque de Sainte Pezenne	2 rue Centrale	Minoritaire
			Locaux médecine du travail	Rue des Equarts - Résidence Angélique	Minoritaire
	Médiathèque du Lambon	2 bis rue de la Passerelle	Minoritaire		
Habitat Sud Deux-Sèvres	5	Bibliothèque du Clou Bouchet	Square Galilée	Majoritaire	
PRAHECQ	CAN	5	Bâtiment économique (EMMAUS)	La Chaume	Totale
SANSAIS	CAN	4	Piscine	Avenue du Marais Poitevin	Totale
ST GELAIS	Commune	4	Médiathèque de la Mare aux Loups	Rue du Stade	Minoritaire
ST GEORGES DE REX	CAN	5	Commerce multiservices	Rue Grande Fontaine	Totale
ST HILAIRE LA PALUD	CAN	5	Base nautique du LIDON	Lieu-dit Lidon	Totale
	Commune	5	Antenne Ecole d'arts plastiques	Place de la Mairie	Minoritaire
USSEAU	Commune	5	Médiathèque Pierre-Henri-Mitard à Usseau	3 place Pierre Rousseau	Minoritaire
VILLIERS EN PLAINE	CAN	5	Médiathèque Georges L. Godeau à Villiers en Plaine	Route de Benet	Totale
VOUILLE	Commune	3	Annexe de l'école de danse dans la salle polyvalente	Rue des Piots	Minoritaire
		5	Ecole de musique Désiré Martin-Beaulieu à Vouillé	1, rue des écoles	Minoritaire
Total ERP	48				

INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC				
Commune d'implantation	Chef de file Ad'ap	Equipements	Adresse	Type d'occupation par la CAN du bâtiment
AIFFRES	CAN	Déchetterie de Saint-Maurice	Lieu dit « Chaillé » - Chemin des trois Fontaines	Totale
		Aire des gens du voyage d'Aiffres	RD 106E	Totale
BEAUVOIR SUR NIORT	CAN	Déchetterie Le Bois fort	Le Bois fort	Totale
BESSINES	CAN	Déchetterie Les Grands Marais	Rue François Guibert	Totale
CHAURAY	CAN	Aire des gens du voyage de chauray	Rue de Vaucanson	Totale
COULON	CAN	Déchetterie des champs Renards	Lieu dit « Les Champs Renards »	Totale
ECHIRE	CAN	Déchetterie du Luc	Lieu dit « les champs de luc » - Rue du Grand Ravard	Totale
		Aire des gens du voyage de petit passage bois Bouchet	Les renfemés du Bouchet	Totale
Frontenay Rohan Rohan	CAN	Déchetterie de Boussais	Lieu dit « Sur Boussais »	Totale
GRANZAY-GRIPT	CAN	Déchetterie de Modéron	Modéron	Totale
LE BOURDET	CAN	Parcours pédagogique		Totale
LE VANNEAU IRLEAU	CAN	Déchetterie de La Grande Paloube	Lieu dit « La grande Paloube »	Totale
MAGNE	CAN	Déchetterie de La Trappe aux Loups	Lieu dit « La Trappe aux Loups »	Totale
MARIGNY	CAN	Camping Terre neuve de MARIGNY	Lieu-dit Terre neuve	Totale
NIORT	CAN	Déchetterie de Souché	Rue de Vaumorin	Totale
		Déchetterie du Vallon d'Arty	Rue de Sérigny	Totale
		Aire des gens du voyage de La Mineraie	Rue de la Mineraie	Totale
		Aire des gens du voyage de Noron	Avenue Pythagore	Totale
		Aire des gens du voyage de grand passage	Chemin des Chiens	Totale
PRAHECQ	CAN	Déchetterie de La Gadrouille	Lieu-dit La Gadrouille	Totale
PRIN DEYRANCON	CAN	Déchetterie Le Haut-Pié-blanc	Lieu dit « au Pied Blanc »	Totale
ST HILAIRE LA PALUD	CAN	Déchetterie de La Prairie d'Issai	Lieu dit « Prairie d'Issai »	Totale
VOUILLE	CAN	Déchetterie de Fend le vent	"Lieu dit « Terres à Marin »	
Total IOP	23			

Présentation de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et des modalités d'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée

Présentation de la politique d'accessibilité menée sur le territoire

Historique des actions en faveur de l'accessibilité

Depuis le 1er Janvier 2014 : un arrêté préfectoral fixe au nombre de 45 les communes formant la CAN.

La CAN mène une politique globale pour favoriser l'accessibilité aux activités, en promouvant le développement d'une offre d'activités et des services adaptés et en menant une adaptation progressive de ses infrastructures de transport et déplacement et de ses ERP et IOP.

Commission intercommunale pour l'accessibilité

La commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) a été créée par délibération du conseil d'agglomération du lundi 17 novembre 2014.

Les ERP

En 2010 et en 2014 après la dernière évolution de la carte intercommunale, la CAN a procédé au diagnostic accessibilité de son patrimoine.
Des travaux d'adaptation sont menés depuis lors.

La CIA est régulièrement sollicitée sur le suivi des bilans et des actions.

Six équipements sont adaptés, dont quatre ERP de 5^{ème} catégorie et deux IOP :

- Kiosque info bus TAN (ERP)
- Boulangerie à Marigny (ERP)
- Aire des gens du voyage d'Aiffres (IOP)
- Aire des gens du voyage de Chauray (IOP)
- Maison de l'économie sociale et solidaire (ERP)
- Maison de l'Expérimentation des Risques dans l'Habitat (ERP)

Ces deux derniers ERP achevés courant 2014 ont fait l'objet de la transmission d'une Attestation d'accessibilité conforme au 31 décembre 2014 exemptant d'Ad'AP.

Les quatre premiers équipements font l'objet d'une attestation établie dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de préparation de l'Ad'AP.

Stratégie développée à l'occasion de l'élaboration des Ad'AP

La faisabilité de la mise en accessibilité conduit à 2 types de réponses possibles :

- Lorsqu'un équipement est adaptable : **L'adaptation**
- Lorsqu'un équipement inadaptable partiellement ou totalement : **La dérogation**

Equipements adaptables

Adaptation

L'adaptation progressive des infrastructures de transport et déplacement et des ERP et IOP est menée en concertation avec les utilisateurs et les communes qui composent la CAN dont la ville de Niort où sont implantés un grand nombre d'équipements et services primordiaux dans la vie quotidienne de la population (hôpital, établissements médico-sociaux, gare, préfecture, tribunal, ...) ou présentant un intérêt socio-culturel ou éducatif, de rayonnement parfois départemental ou régional.

Modalités d'élaboration de l'Ad'AP

Concertation

La concertation a été organisée dans le cadre de réunions de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA).

Elle a été menée en deux phases, une phase de recueil des attentes, et une phase d'information sur le projet d'Ad'AP. Des médiateurs en langue des signes assistaient à chaque réunion.

Recueil des attentes

Le recueil des attentes avait pour objectif de contribuer à la définition des orientations et les priorités de mise en accessibilité.

La réunion de recueil des attentes s'est tenue le 15/04/2015 pour la CIA.

Elle a fait l'objet de la diffusion préalable d'un questionnaire (cf. annexe 1) afin de permettre aux invités de préparer la séance de concertation.

Déroulé des réunions :

- Introduction avec un rappel des enjeux
- Présentation des modalités d'organisation de la concertation en ateliers de travail
- Restitution de chaque atelier de travail en réunion plénière
- Questions diverses
- Clôture de la réunion

Diffusion d'un compte-rendu à l'ensemble des invités (cf. annexe 2).

Participants

Au total étaient invités à la CIA, outre les représentants des élus et de l'administration, 23 participants différents :

Associations	15
Etablissements de soins	4
Etablissements d'accueils spécialisés	1
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79	1
Chambre de Commerce et de l'Industrie	1
Acteur des transports	1

La liste détaillée est jointe en annexe 3.

Les attentes exprimées

Les attentes recueillies dans lors des deux réunions des commissions d'accessibilité portent essentiellement sur la question des déplacements. Lorsqu'ils ont été évoqués, les ERP de collectivités cités étaient les médiathèques, les piscines, les musées et lieux de spectacles.

Phase d'information sur le projet d'Ad'AP

Une seconde réunion de la commission intercommunale pour l'accessibilité le 24 juin 2015 a permis d'informer ces membres des orientations et des priorités de mise en accessibilité de l'ensemble des équipements partagés ou pas, exploités par la CAN.

En parallèle de cette concertation les services de la CAN assisté de SOCOTEC ont procédé aux actions suivantes :

- Etat des lieux, Recueil des données et Définition de la stratégie
- Elaboration et validation du programme de travaux
- Formalisation de l'Ad'AP pour validation par la CIA

Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements ou installations

1. Les orientations et les priorités dans la mise en accessibilité ainsi que les raisons de ces choix

Les orientations et les priorités proposées feront l'objet d'un suivi réglementaire :

- un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année ;
- un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda.

A cette occasion les priorités pourront être modifiées, soit à l'intérieur de la durée d'exécution de l'Ad'AP qui aura été validée, soit, au-delà, si une demande de prorogation supplémentaire s'avérait nécessaire pour des cas exceptionnels prévus par la réglementation.

a. Méthodologie de classement :

Afin d'établir le calendrier de la mise en accessibilité la liste des préconisations d'adaptation a été triée en fonction de différents critères ou indicateurs.

Certains critères sont d'ordre quantitatif, d'autres d'ordre qualitatif.

Les critères d'ordre quantitatif, sont des critères notés. Cela permet de proposer un premier classement « mécanique » des adaptations à réaliser en les triant par rapport à ces critères.

Les critères qualitatifs permettent d'affiner ce premier classement « mécanique ».

A. Synthèse du diagnostic

688 non-conformités ont été recensées. Leur quantité par équipement est très inégale.

Les équipements se distinguent entre eux par le niveau de complexité des mises en accessibilité que nécessite chaque non-conformité. Tandis que certains équipements se caractérisent par une majorité de non-conformité faiblement complexes, d'autres en revanche concentrent les non-conformités à complexité élevée.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Secteur d'activité	%	Quantité
EQUIPEMENTS CULTURELS	56,83%	391
EQUIPEMENTS SPORTIFS	19,77%	136
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7,41%	51
PATRIMOINE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	6,40%	44
BATIMENTS DIVERS	3,20%	22
REGIE DES DECHETS MENAGERS	2,18%	15
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	1,74%	12

La quantité d'adaptations par secteur d'activité peut être rapprochée des attentes exprimées lors de la concertation qui concernaient pour l'essentiel des équipements culturels ou sportifs.

B. Les conclusions en termes de priorités

La complexité des mises en accessibilité influe sur la capacité à les mettre en œuvre rapidement. C'est pourquoi il a été décidé de s'orienter vers une priorisation du plus ou moins complexe pour pouvoir limiter les pertes de temps qu'engendre les contraintes liées à la complexité.

C. Modalités de classement de ces priorités

Dans l'ordre :

- a. Retrait :
 - des ERP inadaptables
 - des adaptations sur le domaine public du ressort de chaque commune
 - des adaptations compensées par une aide humaine ou technique et des non-conformités objet d'une demande de dérogation
- b. A partir de la liste des préconisations « purgée » des éléments précédant le tri a été opéré, à partir d'indices d'écrits à l'article suivant, pour :
 - prioriser les mises en accessibilité du plus facile au plus difficile du point de vue de la mise en œuvre administrative (marchés publics, autorisation de travaux, complexité), en tenant compte du recueil des attentes exprimées durant la concertation, d'une part, et en fonction d'opérations globales qui intégreront la mise en accessibilité d'autre part,
 - traiter dans la mesure du possible chaque équipement en une seule phase.
- c. Les équipements concernés par des opérations globales :

2016	2018
Médiathèque Pierre-Henri-Mitard à Usseau	Centre du Guesclin – Bâtiment B - Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque
Piscine de Magné	Médiathèque centrale Pierre Moinot
Piscine de Sansais La Garette	Musée Bernard d'Agesci
	Piscine Pré-Leroy

- d. Les autres équipements : pour identifier le niveau de difficulté de mise en accessibilité, un indice « d'adaptabilité moyenne » de chaque équipement a été créé (cf. infra point 2.) La liste des préconisations a été triée dans l'ordre croissant selon l'indice d'adaptabilité moyen (moyenne des indices de mise en accessibilité par équipement) de chaque équipement.

Classement des établissements selon l'indice d'adaptabilité moyen
(hors établissements adaptés.)

Indice «d'adaptabilité moyenne»	Equipements	Type (ERP, Code du travail CT, locaux CT dans ERP, IOP)
0,700	Bibliothèque du Clou Bouchet	ERP
0,929	Médiathèque de la Mare aux Loups à St Gelais	ERP
1,000	Antenne Ecole d'arts plastiques à St Hilaire la Palud	ERP
1,077	Médiathèque Pierre-Henri-Mitard à Usseau	ERP
1,100	Ecole d'art plastique Niort	ERP
1,333	Bâtiment d'accueil Coudray Salbart	ERP
1,400	Bibliothèque de Saint Florent	ERP
1,400	Bibliothèque de Sainte Pezenne	ERP
1,429	Ecole d'art plastique Camille Claudel à Echiré	ERP
1,500	Ecole de musique Désiré Martin-Beaulieu à Vouillé	ERP
1,500	Médiathèque Ernest-Perochon à Echiré	ERP
1,500	Piscine Champommier	ERP
1,500	Piscine Les Colliberts	ERP
1,556	Commerce Multiservice de la Rochénard	ERP
1,556	Médiathèque-Ludothèque du Guesclin	ERP
1,583	Médiathèque Léonce Perret à Chauray	ERP
1,600	Base nautique de Noron	ERP
1,600	Bâtiment économique (EMMAUS)	ERP
1,600	Commerce multiservices Saint Georges de Rex	ERP
1,615	Médiathèque de la Tour du Prince à Frontenay Rohan Rohan	ERP
1,615	Médiathèque Georges L. Godeau à Villiers en Plaine	ERP
1,625	Salon de Coiffure de la Rochénard	ERP
1,632	Médiathèque Louis Perceau	ERP
1,667	Médiathèque du Lambon	ERP
1,667	Médiathèque Madeleine Chapsal à Aiffres	ERP
1,679	Médiathèque centrale Pierre Moinot	ERP
1,750	Château de Mursay	ERP
1,750	Médiathèque Claude Durand à Mauzé	ERP
1,769	Pépinière d'entreprise	ERP
1,839	Musée Bernard d'Agesci	ERP
1,857	Siège Social Marcel Pagnol	ERP

Classement des établissements selon l'indice d'adaptabilité moyen
(hors établissements adaptés.)

Indice « d'adaptabilité moyenne »	Equipements	Type (ERP, Code du travail CT, locaux CT dans ERP, IOP)
1,864	Centre aquatique des Fraignes à Chauray	ERP
1,882	Ecole de musique Jean Deré à Chauray	ERP
1,889	Piscine de Magné	ERP
2,000	Aire des gens du voyage de La Mineraie	IOP
2,000	Déchetterie de Boussais	IOP
2,000	Déchetterie de Fend le vent	IOP
2,000	Déchetterie de La Gadrouille	IOP
2,000	Déchetterie de La Grande Paloube	IOP
2,000	Déchetterie de La Prairie d'Issai	IOP
2,000	Déchetterie de La Trappe aux Loups	IOP
2,000	Déchetterie de Modéron	IOP
2,000	Déchetterie de Saint-Maurice	IOP
2,000	Déchetterie de Souché	IOP
2,000	Déchetterie des champs Renards	IOP
2,000	Déchetterie du Luc	IOP
2,000	Déchetterie du Vallon d'Arty	IOP
2,000	Déchetterie Le Bois fort	IOP
2,000	Déchetterie Le Haut-Pié-blanc	IOP
2,000	Déchetterie Les Grands Marais	IOP
2,000	Locaux médecine du travail	ERP
2,065	Piscine Pré-Leroy	ERP
2,125	Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque	ERP
2,167	Bâtiment économique (Restaurant le Rabelais)	ERP
2,231	Base nautique du LIDON	ERP
2,250	Ateliers communautaires	ERP
2,316	Piscine de Sansais	ERP
2,500	Parcours pédagogique	IOP
2,667	Aire des gens du voyage de Noron	IOP
2,778	Camping Terre neuve de MARIGNY	IOP
3,000	Aire des gens du voyage de grand passage	IOP
3,000	Aire des gens du voyage de petit passage bois Bouchet	IOP
3,143	Château Coudray Salbart	ERP
4,000	Musée du Donjon	ERP
6,000	Annexe de l'école de danse dans la salle polyvalente de Vouillé	ERP
6,000	Annexe Ecole de musique de Chauray	ERP

- e. Sur la base de cette liste ; un classement « qualitatif » a été effectué en tenant compte des opérations programmées, des attentes exprimées lors de la concertation, des prévisions de programmation des communes pour les équipements en gestion partagée. A partir de ce classement, une répartition financière des préconisations annuelle a permis d'établir un calendrier prévisionnel de mise en accessibilité.

b. Description des indices utilisés

1. Indice de mise en accessibilité de chaque non-conformité

Un indice de mise en accessibilité de 0 à 6

0 : Adaptations ne nécessitant pas de travaux (ex. : aide technique ou humaine)

1 : facilement adaptable (adaptable avec petits travaux, ajout, modification ou complément d'équipements) ou travaux d'adaptation programmés

2 : adaptable (adaptable avec des travaux moyens ne nécessitant pas de fermeture de salle et / ou de l'établissement ni d'autorisation de travaux)

3 : difficilement adaptable (adaptable moyennant des travaux lourds avec fermeture partielle ou totale de l'établissement)

4 : non adaptable mais dérogation possible

Non-conformités pouvant bénéficier d'une dérogation notamment dans le cas des monuments historiques.

5 : non adaptable mais solution de substitution possible

Une réorganisation permet de proposer l'intégralité du service proposé par l'établissement dans une de ses zones accessibles sans remédier à la non-conformité.

6 : non adaptable sans alternative

Un équipement indicé 6 est inadaptable dans son ensemble et ne permet pas d'y rendre le service que la CAN devrait y proposer.

2. Adaptabilité moyenne de chaque équipement

L'indice « d'adaptabilité moyenne » de chaque équipement correspond à la moyenne des indices de mise en accessibilité affectés à chaque préconisation de chaque équipement.

Plus sa valeur est élevée, plus le bâtiment est considéré comme « difficilement » adaptable.

Exemple d'indicateur d'adaptabilité moyenne. La valeur de l'indicateur « d'adaptabilité moyenne » serait égale à 2,1 pour un établissement qui aurait 10 préconisations dont la répartition des indices de mise en accessibilité serait :

Nombre de préconisations	Indice de mise en accessibilité	Indice « d'adaptabilité moyenne »
2	1	$\frac{(2 \times 1 + 5 \times 2 + 3 \times 3)}{10} = 2,1$
5	2	
3	3	

2. Délais d'exécution et prorogation

En l'état actuel des prévisions et sous réserve de contraintes ultérieures, la CAN ne sollicite pas de prorogation.

Toutefois en raison de contraintes techniques ou administratives certains équipements vont nécessiter une demande de prorogation au cours de la période de mise en accessibilité. En particulier, seront concernés les équipements pour lesquels la mise en accessibilité est incluse dans une opération globale dont :

- Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque
- Médiathèque centrale Pierre Moinot
- Musée Bernard d'Agesci
- Piscine Pré-Leroy
- ...

D'autres équipements non listés à ce jour pourront suivre la même logique

Délai global de l'opération de mise en accessibilité

La prévision de programmation est étalée sur 3 ans de 2016 à 2018. Voir la programmation prévisionnelle pages 17 à 20.

3. Demandes de dérogations

a. Cas des déchetteries

Les déchetteries sont assimilables à des lieux de transit. La mise à disposition de sanitaires accessibles au public ne se justifie pas par rapports au coût global que leur installation entrainerait. Pour l'ensemble des déchetteries il n'y a pas de sanitaires ouverts au public.

Bureau des agents : Les bureaux n'ont pas vocation à recevoir le public. Ce sont les agents qui vont vers les usagers. Ces locaux ne sont pas des ERP.

Le déchargement en déchetterie nécessite de disposer de capacités psychomotrices et sensorielles adaptées. Cela rend de fait quasi impossible la mise en accessibilité.

La CAN compensera cette difficulté par la mise à disposition ponctuelle d'une aide humaine (moyens actuellement disponibles avec formations éventuelles) et la création dans l'enceinte de chaque déchetterie une place de stationnement adaptée pour les handicapés.

b. Cas des aires des gens du voyage

Bureau des agents : Les bureaux n'ont pas vocation à recevoir le public. Ce sont les agents qui vont vers les usagers. Ces locaux ne sont pas des ERP.

- c. Disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité ou impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Commune d'Aiffres

Médiathèque Madeleine Chapsal - ERP cat 5

Dérogation sollicitée au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Accès à l'étage	Accès à l'étage	Absence d'ascenseur	Installer un ascenseur	Le premier étage sert de salle d'exposition et reçoit des scolaires (classes partagées en 2 groupes). Le cout de mise en place d'un ascenseur semble disproportionné par rapport au gain d'accessibilité et à la nature du bâtiment. L'organisation des activités sera adaptée pour rendre le service au RdC du bâtiment en cas d'accueil des personnes en situation de handicap physique.

Commune de Chauray

Annexe Ecole de musique - ERP cat 5

Une dérogation générale est sollicitée pour l'ensemble de ce bâtiment.

Cette annexe est implantée dans une très ancienne maison d'habitation dont la conception ne permet pas d'adaptation sauf en engageant une restructuration lourde dont le coût serait manifestement disproportionné.

Dans l'attente d'une solution de transfert des activités celles qui nécessitent l'accueil d'une personne handicapé sont proposées dans les locaux de l'école de musique de Chauray.

Commune d'Échiré

Aire des gens du voyage de petit passage bois Bouchet

Dérogation sollicitée au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Aire des gens du voyage	Sanitaire	Absence de sanitaire et de douche adaptée pour les personnes à mobilité réduite	Création d'un sanitaire et d'une douche en dur adaptée pour les PMR	Proposer le service du site d'AIFFRES ou de CHAURAY, relativement proche

Commune de la Rochénard

Commerce Multiservice – ERP Cat 5

Dérogation est sollicitée au titre de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Épicerie	Largeur de circulation	Largeur de 90 cm au niveau du rayon alcool	Elargir l'allée	S'agissant d'un commerce de proximité, une aide sera apportée par le responsable au niveau de l'épicerie

Commune de Frontenay-Rohan-Rohan

Médiathèque de la Tour du Prince - ERP cat 5

Dérogation sollicitée au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Accès à l'étage	Ascenseur	Absence d'ascenseur	Installé un ascenseur. Cependant le bâtiment est classé en 5ème catégorie. Il n'est pas nécessaire de mettre en place un ascenseur.	Déplacer les activités ateliers au rez de chaussée. Une aide aux personnes en fauteuil sera apportée pour prendre les livres. Elles peuvent rester au rez de chaussée et consulter le catalogue sur ordinateur.

Commune du Bourdet

Parcours Pédagogique - IOP

Dérogation est sollicitée au titre de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Parcours à travers le marais	Tables de pique-nique	Les tables de pique-nique	Les tables ne sont pas accessibles à cause de la zone herbeuse	Il s'agit d'un parcours de découverte de la faune et de la flore. Les tables sont installées dans le site qui est par nature inaccessible.

Commune de Niort

Aire des gens du voyage de Grand Passage

Dérogation sollicitée au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Aire de grand passage	Sanitaire	Absence de sanitaire et de douche adaptée pour les personnes à mobilité réduite	Création d'un sanitaire et d'une douche en dur adaptée pour les PMR	Proposer le service du site d'AIFFRES ou de CHAURAY, relativement proche

Aire des gens du voyage de La Mineraie - IOP

Dérogation sollicitée au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Modules	Raccordement au réseau électrique	Le raccordement se fait au sol (bas non accessible pour les personnes en fauteuil)	Adapter les bornes	Une aide sera apportée par le gardien ou un tiers

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Sanitaires dans module	Sanitaire	Sanitaire avec marche en entrée Sanitaire sans cuvette Lavabo trop haut à 90 cm	Création d'un sanitaire et d'une douche en dur adaptée pour les PMR	Proposer le service du site d'AIFFRES ou de CHAURAY, relativement proche

Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque – ERP Cat 3

Dérogations sollicitées au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Entrée salle de répétition	Pente de 15% devant l'entrée	Pente de + de 5%	Rehausser tout le trottoir pour que les entrées soient de plain-pied.	Prévoir une aide, installer une sonnette avant la pente
Pente devant le porche	Pente de 7,5%	Pente de + de 5%	Réfection de la pente par ajout d'enrobé.	Les personnes handicapées empruntent l'entrée véhicule pour se stationner à proximité d'un cheminement accessible.
Salles 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3	Marches devant entrée	Marches de 10 à 4 cm devant les portes d'entrée des salles	Les salles 24 jusqu'à 11 sont de plain-pied. Les réserver pour les personnes à mobilité réduite	Les salles 24 jusqu'à 11 sont de plain-pied. Les réserver pour les personnes à mobilité réduite

Dérogation est sollicitée au titre de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Bureau du directeur	Entrée du bureau du directeur	Marche de + de 2 cm devant le bureau du directeur	Adapter le bureau du directeur	Le bureau du directeur ne peut être rendu accessible pour les PMR dans la zone du bâtiment où il est implanté. Les rendez-vous doivent s'effectuer dans une autre salle accessible de plain-pied
Entrée du bâtiment principal	Trottoir	Pente de 10%, pavés non jointifs, Marche de 10 cm	Les PMR n'ont pas à utiliser cette entrée, ils emprunteront l'accès desservant le futur ascenseur	La modification nécessiterait un reprofilage général des abords impossible compte-tenu de leur profil. De plus cela ne serait pas pertinent car ce cheminement conduit à un escalier. Un cheminement adapté sera réalisé avec la création d'un ascenseur pour les personnes en situation de handicap

d. Cas des monuments historiques

Concernant les monuments historiques (MH), en fonction des avis que l'architecte des bâtiments de France délivrera à chaque préconisation de mise en accessibilité, une demande de dérogation sera adressée au Préfet.

Les monuments historiques (MH) classés sont les suivants :

- Château du Coudray-Salbart
- Château de Mursay
- Donjon de Niort

4. Evaluation du montant de toutes les adaptations financées par la CAN, incluses ou pas dans son Ad'AP

L'effort financier total de la CAN correspondra au coût de mise en accessibilité :

- des équipements que la CAN occupe seule,
- des locaux qu'elle occupe en totalité au sein d'équipement dont la gestion est partagée,
- des « communs » des équipements dont elle partage la gestion selon les clés de répartition financière convenues par conventions entre la CAN et les communes concernées.

Le montant total des mises en accessibilité que la CAN financera, soit directement, soit indirectement en tant que « cofinanceur » est évalué et arrondi à 2 009 225,00 € TTC selon détail en annexe 4.

Cela comprend :

- 100% du montant TTC des travaux pour les équipements, qu'elle en soit propriétaire ou qu'ils soient mis à disposition de la CAN pour l'exercice de ses compétences, y compris ceux pour lesquels elle n'est pas « chef de file » AD'AP,
- les financements des adaptations dans les communs au prorata des conventions entre la CAN et les communes pour les équipements en gestion partagée. Ces montants sont prévisionnels sous réserve de validation des clés de répartition financière convenues par convention.
- le montant TTC des prestations diverses, intellectuelles ou de services évalué en moyenne à 10% du montant des travaux
- Les adaptations mobilières à l'intérieur des locaux de la bibliothèque du Clou Bouchet à Niort où la CAN est locataire

Cela ne comprend pas :

- les préconisations relatives aux non-conformités tolérées ou compensables, sans travaux, par une aide technique ou humaine
- les adaptations sur le domaine public dont la charge revient aux communes. Le montant des adaptations sur le domaine public est évalué à 105 996,00 € TTC.
- les adaptations des locaux occupés à 100% par les communes dans les équipements partagés
- Les adaptations immobilières à l'intérieur des locaux de la bibliothèque du Clou Bouchet à Niort où la CAN est locataire
- Les adaptations mobilières à l'intérieur des locaux Emmaüs à Prahecq qui sont à la charge de l'occupant et dont la CAN est propriétaire

5. Programmation annuelle des coûts de mises en accessibilité de l'ensemble du patrimoine incluses dans l'Ad'AP déposé par la CAN.

Le dossier d'Ad'AP déposé par la CAN comprend les mises en accessibilité à la charge des cosignataires pour les équipements en gestion partagée. Ces équipements sont les suivants :

- Au sein du Centre du Guesclin - bâtiment C - Place de Chanzy à Niort :
 - Ecole d'art plastique Niort et Médiathèque-Ludothèque du Guesclin à Niort (CAN)
 - Centre du Guesclin (VDN)
- Médiathèque de la Tour du Prince à Frontenay Rohan Rohan

Les engagements des communes en tant que cofinanceur sont joints au dossier.

Le coût global des mises en accessibilité incluses dans l'Ad'AP hors demandes de dérogation déposé par la CAN en tant que chef de file est estimé et arrondi à **1 617 277 € TTC**.

Cela comprend :

- le montant TTC des travaux dans les équipements à la charge de la CAN, y compris la part de financement des cosignataires pour les équipements en gestion partagée
- 45 012 € TTC : Part du montant des travaux sur le domaine public à la charge des communes dépendants de l'Ad'AP « CAN »
- les montants TTC des prestations diverses, intellectuelles ou de services évalué en moyenne à 10% du montant des travaux, exceptée pour la part des adaptations dans les locaux que la ville de Niort occupe en totalité. La ville de Niort a retenu un taux moyen de 20%.

Cela ne comprend pas :

- les préconisations objets d'une demande de dérogation
- Les adaptations mobilières à l'intérieur des locaux de la bibliothèque du Clou Bouchet à Niort où la CAN est locataire

Programmation prévisionnelle 2016-2018 et chiffrage du coût global TTC des mises en accessibilité hors demandes de dérogation

La liste détaillée des non conformités est détaillée dans l'annexe 5.

Année 2016					
Communes	Nom de l'équipement	Type : ERP ou IOP	Cat ERP	Occupation 100% CAN - Equipement non partagée - Financement CAN	Total général TTC
CHAURAY	Médiathèque Léonce Perret à Chauray	ERP	5	17 160,00 €	17 160,00 €
CHAURAY	Médiathèque Léonce Perret à Chauray	ERP	5	17 160 €	17 160 €
ECHIRE	Bâtiment d'accueil Coudray Salbart	ERP	5	10 560 €	10 560 €
Frontenay Rohan Rohan	Médiathèque de la Tour du Prince à Frontenay Rohan Rohan	ERP	5	23 760 €	23 760 €
LA ROCHENARD	Commerce Multiservice de la Rochénard	ERP	5	14 916 €	14 916 €
LA ROCHENARD	Salon de Coiffure de la Rochénard	ERP	5	6 732 €	6 732 €
MAGNE	Piscine de Magné	ERP	3	41 316 €	41 316 €
Mauzé sur le Mignon	Piscine Les Colliberts	ERP	3	3 102 €	3 102 €
NIORT	Aire des gens du voyage de La Mineraie	IOP		2 640 €	2 640 €
NIORT	Base nautique de Noron	ERP	5	8 184 €	8 184 €
NIORT	Pépinière d'entreprise	ERP	5	28 644 €	28 644 €
NIORT	Piscine Champommier	ERP	4	24 354 €	24 354 €
NIORT	Siège Social Marcel Pagnol	ERP	5	21 516 €	21 516 €
SANSAIS	Piscine de Sansais	ERP	4	69 049 €	69 049 €
ST GEORGES DE REX	Commerce multiservices Saint Georges de Rex	ERP	5	7 656 €	7 656 €
Total estimatif 2016				310 213 €	310 213 €

Année 2017							
Communes	Nom de l'équipement	Type : ERP ou IOP	Cat ERP	Adaptations de l'agencement mobilier à la charge d'Emmaüs	Occupation 100% CAN - Equipement non partagée - Financement CAN	Total général TTC	
AIFFRES	Déchetterie de Saint-Maurice	IOP			4 620 €	4 620 €	
AIFFRES	Médiathèque Madeleine Chapsal à Aiffres	ERP	5		15 972 €	15 972 €	
BEAUVOIR SUR NIORT	Déchetterie Le Bois fort	IOP			4 620 €	4 620 €	
BESSINES	Déchetterie Les Grands Marais	IOP			4 620 €	4 620 €	
CHAURAY	Centre aquatique des Fraignes à Chauray	ERP	3		31 812 €	31 812 €	
COULON	Déchetterie des champs Renards	IOP			4 620 €	4 620 €	
COULON	Médiathèque Louis Perceau	ERP	5		71 412 €	71 412 €	
ECHIRE	Aire des gens du voyage de petit passage bois Bouchet	IOP			1 980 €	1 980 €	
ECHIRE	Château de Mursay	ERP	5		9 900 €	9 900 €	
ECHIRE	Déchetterie du Luc	IOP			4 620 €	4 620 €	
Frontenay Rohan Rohan	Déchetterie de Boussais	IOP			4 620 €	4 620 €	
GRANZAY-GRIPT	Déchetterie de Modéron	IOP			4 620 €	4 620 €	
LA FOYE MONJAULT	Bâtiment économique (Restaurant le Rabelais)	ERP	5		3 828 €	3 828 €	
LE BOURDET	Parcours Pédagogique	IOP			34 584 €	34 584 €	
LE VANNEAU IRLEAU	Déchetterie de La Grande Paloube	IOP			4 620 €	4 620 €	
MAGNE	Déchetterie de La Trappe aux Loups	IOP			4 620 €	4 620 €	
MAGNE	Piscine de Magné	ERP	3		25 080 €	25 080 €	
NIORT	Aire des gens du voyage de Grand Passage	IOP			1 980 €	1 980 €	
NIORT	Aire des gens du voyage de Noron	IOP			27 060 €	27 060 €	
NIORT	Déchetterie de Souché	IOP			4 620 €	4 620 €	
NIORT	Déchetterie du Vallon d'Arty	IOP			4 620 €	4 620 €	
PRAHECQ	Bâtiment économique (EMMAUS)	ERP	5	6 600 €	21 384 €	27 984 €	
PRAHECQ	Déchetterie de La Gadrouille	IOP			4 620 €	4 620 €	
PRIN DEYRANCON	Déchetterie Le Haut-Pié-blanc	IOP			4 620 €	4 620 €	
ST HILAIRE LA PALUD	Base nautique du LIDON	ERP	5		68 508 €	68 508 €	
ST HILAIRE LA PALUD	Déchetterie de La Prairie d'Issai	IOP			4 620 €	4 620 €	
VOUILLE	Déchetterie de Fend le vent	IOP			6 600 €	6 600 €	
Total estimatif 2017					6 600 €	384 780 €	391 380 €

Année 2018							
Communes	Nom de l'équipement	Type : ERP ou IOP	Adaptations sur le domaine public de la commune - Financement communal	Commune "Cofinanceur" - Occupation Partagée - Locaux utilisés à 100% par la commune - Financement communal	Occupation Partagée - COMMUNS - Montant indiqué = totalité des mises en accessibilité. Ce montant sera à répartir selon les clés de répartition financière convenues par convention.	Occupation 100% CAN - Equipement non partagée - Financement CAN	Total général TTC
AIFFRES	Médiathèque Madeleine Chapsal à Aiffres	ERP 5	3 960 €				3 960 €
CHAURAY	Centre aquatique des Fraignes à Chauray	ERP 3	660 €				660 €
CHAURAY	Ecole de musique Jean Deré à Chauray	ERP 5	8 844 €			244 002 €	252 846 €
COULON	Médiathèque Louis Perceau	ERP 5	3 300 €				3 300 €
ECHIRE	Château Coudray Salbart	ERP 5					
ECHIRE	Château de Mursay	ERP 5	1 980 €			10 956 €	10 956 €
Frontenay Rohan Rohan	Espace Culturel Tour du Prince (hors bibliothèque) à Frontenay Rohan Rohan	ERP 5		7 656 €			7 656 €
Frontenay Rohan Rohan	Médiathèque de la Tour du Prince à Frontenay Rohan Rohan	ERP 5	3 960 €				3 960 €
LA ROCHENARD	Commerce Multiservice de la Rochénard	ERP 5	3 300 €				3 300 €
LA ROCHENARD	Salon de Coiffure de la Rochénard	ERP 5	1 980 €				1 980 €
MARIGNY	Camping Terre neuve de MARIGNY	IOP				38 808 €	38 808 €
Mauzé sur le Mignon	Piscine Les Colliberts	ERP 3	528 €				528 €
NIORT	Ateliers communautaires	ERP 5				16 500 €	16 500 €
NIORT	Base nautique de Noron	ERP 5	1 320 €				1 320 €
NIORT	Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque	ERP 3			8 448 €	367 620 €	376 068 €
NIORT	Musée Bernard d'Agesci	ERP 2				97 020 €	97 020 €

Année 2018							
Communes	Nom de l'équipement	Type : ERP ou IOP Cat ERP	Adaptations sur le domaine public de la commune - Financement communal	Commune "Cofinanceur" - Occupation Partagée - Locaux utilisés à 100% par la commune - Financement communal	Occupation Partagée - COMMUNS - Montant indiqué = totalité des mises en accessibilité. Ce montant sera à répartir selon les clés de répartition financière convenues par convention.	Occupation 100% CAN - Equipement non partagée - Financement CAN	Total général TTC
NIORT	Musée du Donjon	ERP 5				10 956 €	10 956 €
NIORT	Piscine Champommier	ERP 4	3 960 €			- €	3 960 €
NIORT	Piscine Pré-Leroy	ERP 3				68 706 €	68 706 €
ST GEORGES DE REX	Commerce multiservices Saint Georges de Rex	ERP 5	2 640 €				2 640 €
VILLIERS EN PLAINE	Médiathèque Georges L. Godeau à Villiers en Plaine	ERP 5	8 580 €				8 580 €
Total général 2018			45 012 €	7 656 €	8 448 €	854 568 €	915 684 €

CAN - Dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Annexe 1 : Questionnaire de recueil des attentes en vue de la réunion de la commission intercommunale pour l'accessibilité du 15/04/2015.



Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

- Questionnaire de préparation de la réunion du mercredi 15 avril 2015 -

Voici un guide vous permettant de préparer la réunion qui se déroulera sous forme d'atelier.

Ce document ne sera pas collecté, il vous permet de retranscrire les idées recueillies au sein de vos associations et de vous faciliter leur restitution lors de notre réunion.

BATIMENTS

1. Quelles difficultés d'usage et d'accès aux services rencontrez-vous dans les différents bâtiments de la CAN (voir liste jointe) ?
2. Quels sont pour vous les lieux et services pour lesquels les actions correctives en termes d'accessibilité doivent être menées en priorité ?

TRANSPORTS

3. Les arrêts de bus : Parmi les arrêts non accessibles, quels sont ceux qui vous semblent devoir être aménagés en priorité ? Pour quels motifs ?
4. Le matériel roulant (bus et véhicules mobitan) : Est-il adapté à vos besoins ? Difficultés rencontrées, qualité, accessibilité ?
5. Information des voyageurs :
 - a. Au kiosque, dans les bus, aux arrêts, sur internet (mobilité79.fr), par téléphone
 - b. Facilité d'accès, compréhension de la demande, qualité de la réponse, lisibilité des informations
6. Le service TPMR / Mobitan (Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite) : facilités d'utilisation, conditions d'accès, qualité du service, difficultés rencontrées, évolutions du service.

CAN - Dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion de la commission intercommunale pour l'accessibilité relative au recueil des attentes du 15/04/2015.



Commission intercommunale pour l'accessibilité

⊗ **Objet :** Réunion de concertation Ad'AP/Sd'AP

⊗ **Date :** Mercredi 15 avril 2015 - 17h00-19h30 - Centre Duguesclin

⊗ **Participants :**

Thierry DEVAUTOUR	CAN - Vice-Président délégué au budget aux équipements et à l'exécution comptable
Alain LECOINTE	CAN - Membre du bureau délégué aux transports
Alain BAUDIN	CAN - Vice-Président délégué à la politique de la ville, à la cohésion sociale et aux sports d'eau
Dany BREMAUD	CAN - Vice-Présidente déléguée au développement durable
Christian BREMAUD	CAN - Membre du bureau délégué à l'habitat
Francis BARBIER	ACGA 79, Association les Chiens Guides d'Aveugles 79
Sylvaine BARBIER	ACGA 79, Association les Chiens Guides d'Aveugles 79
Sophie BLOUQUIT	APF 79, Association des Paralysés de France
Jean JUBIEN	APF 79, Association des Paralysés de France
Michel DEBAUD	Groupement PEP-APAJH 79
Giséle DENIZEAU	AVH 79, Association Valentin Haüy 79
Nicole LAMBRECH	AVH 79, Association Valentin Haüy 79
Dominique MONDY	Association Sourds 79
Mario SAN MARTIN ZBINDEN	AFM-Téléthon
Philippe BONNET	Trisomie 21 Deux-Sèvres
Patricia DOMELAND	INCLUSIVES
Henriette FELON	France Alzheimer - Membre du conseil d'administration
Myriam FAITY	Foyer de vie Melioris Les Genêts à Niort
Emilie GIRAULT	Foyer de vie Melioris Les Genêts à Niort
Christophe BATTY	SEMTAN - Directeur
Patrick SALGUES	SOCOTEC Niort
Cecilia SAN MARTIN ZBINDEN	Ville de NIORT - Conseillère municipale à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
Rozenn AUGEREAU	Ville de NIORT - Chargée de Mission Handicap
Isabelle SADOUK	Ville d'ECHIRE - Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité
Janine GRELLIER	CAN - DGA Pôle Ressources
Alain LECOMTE	CAN - Directeur du service Etudes et conduites d'opérations (ETCO)
Philippe DRULHE	CAN - Conducteur d'opérations ETCO
Claire VIGNON	CAN - Technicienne infrastructures
Jean-Michel DERUERE	CAN - Directeur du service Patrimoine Logistique Energies (PLE)
Sébastien FORTHIN	CAN - Chef de projet infrastructures service transport

⊗ **Excusés/Absents :**

Jérôme BALOGE	CAN - Président de la CAN et de la CIA
Claude ROULLEAU	CAN - Vice-Président délégué au développement économique et à la voirie
Elisabeth MAILLARD	CAN - Vice-Présidente déléguée à la culture et au patrimoine historique
Jacques BILLY	CAN - Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, au logement et aux gens du voyage
Jacques MORISSET	CAN - Vice-Président délégué aux grands projets, aux transports et à la mobilité
Jacqueline LEFEBVRE	Ville de NIORT - Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
Jean-Pierre DIGET	Ville de CHAURAY - 1 ^{er} adjoint, président de la Commission communale pour l'accessibilité
Caroline LEFEBVRE	Ville d'AIFFRES - Adjointe en charge de l'accessibilité et Présidente de la CCA
Jean-Marie BAUDOIN	Autisme 79 - Président
Alain BERNARD	Comité Départemental Handisport 79
Yvette BLONDY	UNAFAM 79
Michelle DUVAL	FNATH 79
Thierry FAVRELIERE	ADAPEI 79

Laurent FERON	Melioris Le Grand Feu - Directeur
Paul SAMOYAU	CODERPA 79
Sophie GUILLOUET	Clinique Inkermann - Adjointe de Direction
Bernard JOURDAIN	Centre Hospitalier de Niort
Emmanuel ELIE	Dyspraxie France Dys 79
Dominique BOURGEOIS	CCI 79, Chambre de Commerce et de l'Industrie
Tatiana SCOMACHER	CMA 79, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79
Claire BATIFOULIER	Ville de NIORT - Directrice de projet environnement et handicap
Pierre JULAN	CAN - Directeur Général des Services
Frédéric PLANCHAUD	CAN - DGA Pôle Opérationnel
Christian RIGONDAUD	CAN - DGA
Philippe HOFMANN	CAN - Directeur Adjoint du service Transport et déplacements

- ⊗ **Diffusion** : Envoi du compte-rendu et de la présentation aux participants et aux personnes excusées et absentes.

L'objectif de la réunion est de permettre aux associations et structures invitées d'exprimer leurs besoins ou leurs attentes en matière d'accessibilité des bâtiments ou des transports. Dans cette optique, un questionnaire (annexe jointe) avait été transmis préalablement.

Il a été rappelé préalablement aux travaux en sous-groupe, la démarche de la CAN en matière d'accessibilité.

Il a également été rappelé que chaque remarque ou proposition serait étudiée au regard de sa faisabilité, de son coût et de son intégration possible aux budgets et programmes. Les points évoqués ci-dessous représentent le verbatim des sous-groupes, sans hiérarchisation ni engagement.

1. Restitution des travaux menés - Bâtiments

- ⊗ Médiathèque et Musée :
 - Proposition de mise en place d'un donneur de voix pour avoir une lecture d'ouvrage
 - Mettre en place des audio-guides et une conversion des informations en braille
 - Proposer aux malvoyants des gants pour leur permettre de toucher certaines œuvres
- ⊗ Piscines :
 - Il manque un espace dédié aux chiens guides d'aveugles afin que ces derniers puissent voir leur maître constamment
 - Problématique de l'accompagnant car les vestiaires ne sont pas toujours mixtes (cette difficulté concerne également tous les usagers)
 - Manque des plates-formes de mise à l'eau dans certaines piscines
 - L'utilisation des casiers dans les piscines n'est pas adaptée car parfois très compliquée pour certains publics
- ⊗ Les emmarchements de la Brèche ne sont pas adaptés et peu sécurisants notamment pour les malvoyants
- ⊗ Proposition d'avoir des visio-guides pour les événements culturels

- ⊙ Problématique de signalétique / information sur le territoire :
 - Proposition de mettre en place un plan d'accessibilité locale (où aller et comment y aller)
 - Assurer une cohérence sur tout le territoire de la CAN en menant un travail avec toutes les communes

- ⊙ Généralités sur le territoire :
 - Le handicap intellectuel doit être mieux pris en compte dans l'accessibilité. Il nécessite des repères simples, visibles et pérennes
 - Les associations souhaitent être associées aux différents projets de mise en accessibilité des bâtiments
 - Les mains courantes ne sont pas toujours adaptées
 - Problème d'accès au bâtiment depuis la voirie : où est-on ? où va-t-on ?
 - La position du mobilier urbain n'est pas toujours bien pensée et peut constituer un danger pour les malvoyants
 - Les interphones constituent une vraie difficulté pour les sourds et malentendants
 - Les parkings souterrains ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap (prise du ticket compliqué depuis le véhicule, interphone en cas de difficulté, porte très lourde ...)
 - L'accès de certains bâtiments est très compliqué pour de nombreux usagers à cause du poids excessif de certaines portes (pour ce point tous les usagers sont concernés et pas seulement les personnes en situation de handicap)

2. Restitution des travaux menés - Transports

- ⊙ Comme pour la partie « bâtiment », le handicap intellectuel doit être mieux pris en compte dans l'accessibilité. Il nécessite des repères simples, visibles et pérennes

- ⊙ Matériel roulant :
 - Problème de sortie de palettes de certains bus notamment la Cititan
 - Absence d'information visuelle et sonore dans les bus
 - Information dans les bus peu compréhensible pour les usagers notamment en ce qui concerne les travaux et déviation

- ⊙ Service TPMR :
 - L'accompagnement du chauffeur n'est pas toujours adapté
 - Difficultés de réservation du service TPMR, problème de flexibilité et horaires limités surtout en soirée
 - Le site internet pour réserver est trop compliqué et ne fonctionne pas toujours. La centrale de réservation devrait être localisée sur Niort car les usagers rencontrent de nombreuses difficultés de compréhension de la part des interlocuteurs
 - Étendre la plage horaire du service les soirs de spectacle
 - Imposer la formation aux premiers secours pour les conducteurs

- Essayer d'optimiser le service TPMR qui dispose de véhicules de plusieurs places mais qui ne sont régulièrement utilisés que pour un seul usager à la fois
 - Etendre le service aux usagers résidant en dehors du territoire et répondant aux critères d'invalidité (notamment depuis la gare et vers la gare)
- ⊗ Accessibilité des arrêts de bus :
- Les associations souhaitent être associées au projet de mise en accessibilité des arrêts
 - Assurer une cohérence dans les aménagements de mise en accessibilité ce qui implique d'assurer un cheminement accessible entre l'arrêt de bus et les équipements.
 - Manque le nom de l'arrêt sur les parties latérales des abris
 - Lorsqu'il y a des travaux sur la voirie et les trottoirs, la signalisation horizontale n'est pas toujours refaite
 - Rupture de la chaîne de déplacement notamment à la gare
- ⊗ Service aux usagers :
- Problème de qualité du service aux usagers notamment la Cititan avec des conducteurs parfois peu enclin à sortir la palette
 - Proposer d'envoyer des SMS aux abonnés afin de bénéficier d'une information personnalisée et adaptée lors de grève et déviation pour cause de travaux
 - Qualité d'accueil pas toujours au rendez vous

3. Restitution des travaux menés - SYNTHÈSE

- ⊗ Tendre vers **l'accessibilité universelle**.
- ⊗ Mener **une réflexion/démarche globale et partagée** avec toutes les communes du territoire notamment sur le volet signalétique/information.
- ⊗ Penser à **tous les types de handicap**, ne pas s'arrêter seulement au handicap physique. Penser également à toutes les personnes n'étant pas en situation de handicap mais ayant **une mobilité réduite**.
- ⊗ Travailler globalement sur **l'information** et donc **la signalétique** dans les transports, les bâtiments mais aussi et surtout sur la voirie (comment accéder jusqu'aux bâtiments et jusqu'aux transports). Les associations souhaitent être impliquées dans ce travail.
- ⊗ Mettre en place **un dispositif de formation** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour toutes les personnes en contact avec ce public (agent d'accueil dans les équipements/bâtiments publics et dans les transports).
- ⊗ Poursuivre **les travaux de la mise en accessibilité** des bâtiments de la CAN et des transports collectifs.

Remerciements à tous les participants pour la qualité de leur contribution aux travaux menés par la CAN.

⊗ Prochaine réunion en plénière : 24 juin 2015 au siège de la CAN (140 rue des Equarts)

Ordre du jour : Présentation de l'Ad'AP et du SD'AP

CAN - Dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Annexe 3 - Participants de la concertation

Type d'organisme	Organisme
Acteur des transports	SEMTAN - Directeur
Associations	ACGA 79, Association les Chiens Guides d'Aveugles 79
	ADAPEI 79
	AFM-Téléthon
	Association des Paralysés de France 79
	Association Sourds 79
	Association Valentin Haüy 79
	Autisme 79
	Comité Départemental Handisport 79
	Dyspraxie France Dys 79
	FNATH 79
	France Alzheimer – Membre du conseil d'administration
	Groupement PEP - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 79
	Inclusives
	Trisomie 21 Deux-Sèvres
	UNAFAM 79
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Chambre de Commerce et d'Industrie 79
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79	CMA 79, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79
Etablissements d'accueils spécialisés	Foyer de vie Melioris Les Genêts à Niort
Etablissements de soins	Centre Hospitalier de Niort
	Clinique Inkermann - Adjointe de Direction
	CODERPA 79
	Melioris Le Grand Feu

CAN - Dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Annexe 4 - Estimations prévisionnelles du montant TTC de toutes les adaptations, incluses ou pas dans son Ad'AP, financées par la CAN, sous réserve de validation des clés de répartition financière convenues par convention

Communes	Nom de l'équipement	Occupation Partagée - COMMUNS - Montants indiqués = Estimation prévisionnelle de la part du montant total des adaptations qui sera financée par la CAN selon les clés de répartition financière convenues par convention.	Occupation 100% CAN - Equipement non partagée - Financement CAN	Occupation Partagée - Locaux utilisés à 100% pour l'exercice des compétences "CAN" = Financement CAN	Total général TTC
AIFFRES	Déchetterie de Saint-Maurice		4 620 €		4 620 €
AIFFRES	Médiathèque Madeleine Chapsal à Aiffres		15 972 €		15 972 €
BEAUVOIR SUR NIORT	Déchetterie Le Bois fort		4 620 €		4 620 €
BESSINES	Déchetterie Les Grands Marais		4 620 €		4 620 €
CHAURAY	Centre aquatique des Fraignes à Chauray		31 812 €		31 812 €
CHAURAY	Ecole de musique Jean Deré à Chauray		244 002 €		244 002 €
CHAURAY	Médiathèque Léonce Perret à Chauray		17 160 €		17 160 €
COULON	Déchetterie des champs Renards		4 620 €		4 620 €
COULON	Médiathèque Louis Perceau		71 412 €		71 412 €
ECHIRE	Aire des gens du voyage de petit passage bois Bouchet		1 980 €		1 980 €
ECHIRE	Bâtiment d'accueil Coudray Salbart		10 560 €		10 560 €
ECHIRE	Château Coudray Salbart		10 956 €		10 956 €
ECHIRE	Château de Mursay		9 900 €		9 900 €
ECHIRE	Déchetterie du Luc		4 620 €		4 620 €
ECHIRE	Ecole d'art plastique Camille Claudel à Echiré	- €		1 188 €	1 188 €
ECHIRE	Médiathèque Ernest-Perochon à Echiré	4 851 €		27 984 €	32 835 €

Communes	Nom de l'équipement	Occupation Partagée - COMMUNS - Montants indiqués = Estimation prévisionnelle de la part du montant total des adaptations qui sera financée par la CAN selon les clés de répartition financière convenues par convention.	Occupation 100% CAN - Equipement non partagé - Financement CAN	Occupation Partagée - Locaux utilisés à 100% pour l'exercice des compétences "CAN" = Financement CAN	Total général TTC
Frontenay Rohan Rohan	Déchetterie de Boussais		4 620 €		4 620 €
Frontenay Rohan Rohan	Médiathèque de la Tour du Prince à Frontenay Rohan Rohan		23 760 €		23 760 €
GRANZAY-GRIPT	Déchetterie de Modéron		4 620 €		4 620 €
LA FOYE MONJAULT	Bâtiment économique (Restaurant le Rabelais)		3 828 €		3 828 €
LA ROCHENARD	Commerce Multiservice de la Rochénard		14 916 €		14 916 €
LA ROCHENARD	Salon de Coiffure de la Rochénard		6 732 €		6 732 €
LE BOURDET	Parcours Pédagogique		34 584 €		34 584 €
LE VANNEAU IRLEAU	Déchetterie de La Grande Paloube		4 620 €		4 620 €
MAGNE	Déchetterie de La Trappe aux Loups		4 620 €		4 620 €
MAGNE	Piscine de Magné		66 396 €		66 396 €
MARIGNY	Camping Terre neuve de MARIGNY		38 808 €		38 808 €
Mauzé sur le Mignon	Médiathèque Claude Durand à Mauzé	1 188 €		16 632 €	17 820 €
Mauzé sur le Mignon	Piscine Les Colliberts		3 102 €		3 102 €
NIORT	Aire des gens du voyage de Grand Passage		1 980 €		1 980 €
NIORT	Aire des gens du voyage de La Mineraie		2 640 €		2 640 €
NIORT	Aire des gens du voyage de Noron		27 060 €		27 060 €
NIORT	Ateliers communautaires		16 500 €		16 500 €
NIORT	Base nautique de Noron		8 184 €		8 184 €
NIORT	Bibliothèque de Saint Florent	1 982 €		25 344 €	27 326 €
NIORT	Bibliothèque de Sainte Pezenne	1 095 €		13 860 €	14 955 €
NIORT	Bibliothèque du Clou Bouchet			13 200 €	13 200 €

Communes	Nom de l'équipement	Occupation Partagée - COMMUNS - Montants indiqués = Estimation prévisionnelle de la part du montant total des adaptations qui sera financée par la CAN selon les clés de répartition financière convenues par convention.	Occupation 100% CAN - Equipement non partagée - Financement CAN	Occupation Partagée - Locaux utilisés à 100% pour l'exercice des compétences "CAN" = Financement CAN	Total général TTC
NIORT	Conservatoire de danse et musique Auguste-Tolbecque	4 224 €	367 620 €		371 844 €
NIORT	Déchetterie de Souché		4 620 €		4 620 €
NIORT	Déchetterie du Vallon d'Arty		4 620 €		4 620 €
NIORT	Ecole d'art plastique Niort	2 501 €	11 352 €		13 853 €
NIORT	Locaux médecine du travail	8 501 €			8 501 €
NIORT	Médiathèque centrale Pierre Moinot	15 444 €		196 020 €	211 464 €
NIORT	Médiathèque du Lambon	7 436 €		14 256 €	21 692 €
NIORT	Médiathèque-Ludothèque du Guesclin	278 €	17 648 €		17 926 €
NIORT	Musée Bernard d'Agesci		97 020 €		97 020 €
NIORT	Musée du Donjon		10 956 €		10 956 €
NIORT	Pépière d'entreprise		28 644 €		28 644 €
NIORT	Piscine Champommier		24 354 €		24 354 €
NIORT	Piscine Pré-Leroy		68 706 €		68 706 €
NIORT	Siège Social Marcel Pagnol		21 516 €		21 516 €
PRAHECQ	Bâtiment économique (EMMAUS)		21 384 €		21 384 €
PRAHECQ	Déchetterie de La Gadrouille		4 620 €		4 620 €
PRIN DEYRANCON	Déchetterie Le Haut-Pié-blanc		4 620 €		4 620 €
SANSAIS	Piscine de Sansais		69 049 €		69 049 €
ST GELAIS	Médiathèque de la Mare aux Loups à St Gelais	5 346 €		13 332 €	18 678 €
ST GEORGES DE REX	Commerce multiservices Saint Georges de Rex		7 656 €		7 656 €
ST HILAIRE LA PALUD	Antenne Ecole d'arts plastiques à St Hilaire la Palud	627 €			627 €

Communes	Nom de l'équipement	Occupation Partagée - COMMUNS - Montants indiqués = Estimation prévisionnelle de la part du montant total des adaptations qui sera financée par la CAN selon les clés de répartition financière convenues par convention.	Occupation 100% CAN - Equipement non partagé - Financement CAN	Occupation Partagée - Locaux utilisés à 100% pour l'exercice des compétences "CAN" = Financement CAN	Total général TTC
ST HILAIRE LA PALUD	Base nautique du LIDON		68 508 €		68 508 €
ST HILAIRE LA PALUD	Déchetterie de La Prairie d'Issai		4 620 €		4 620 €
USSEAU	Médiathèque Pierre-Henri-Mitard à Usseau			32 076 €	32 076 €
VILLIERS EN PLAINE	Médiathèque Georges L. Godeau à Villiers en Plaine		30 624 €		30 624 €
VOUILLE	Déchetterie de Fend le vent		6 600 €		6 600 €
VOUILLE	Ecole de musique Désiré Martin-Beaulieu à Vouillé	8 646 €		14 652 €	23 298 €
	Total général	62 119 €	1 549 561 €	397 544 €	2 009 225 €